

Caisse de pension : le Canton doit se montrer exemplaire vis-à-vis de son personnel

Communiqué de presse
14 juin 2018

La CPPEF a présenté aujourd'hui différentes options pour mener à bien la révision de son plan de prévoyance afin d'assurer son financement futur. La FEDE attend du Canton qu'il analyse la situation dès aujourd'hui, mais avec la profondeur nécessaire, et qu'il assume pleinement ses responsabilités vis-à-vis de son personnel.

La FEDE et ses associations membres s'attendaient à des nouvelles difficiles de la part de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. Elles n'en ont pas moins été surprises par l'ampleur des montants en jeu : il faudrait en effet injecter un 1, 8 milliard pour maintenir les prestations au niveau actuel. La nouvelle est d'autant plus frappante que des augmentations de cotisations ont été consenties récemment pas le personnel.

Au terme de la présentation d'aujourd'hui, il ne fait pas de doute que le personnel verra ses conditions se détériorer. Il appartient au Canton de se montrer tout à fait exemplaires pour limiter la casse.

L'Etat devra recapitaliser la caisse et on attend de lui qu'il assume ses pleines responsabilités.

La FEDE constate qu'étant donné la diminution des espérances de performance, l'augmentation de l'espérance de vie, la détérioration du rapport actifs/retraités et les contraintes légales la caisse n'avait pas le choix : le plan de prévoyance devait être revu. Un

changement de primauté devait être évalué. Mais la primauté de cotisations va pénaliser les employé-e-s, c'est une certitude. Des diminutions de rentes seront difficilement évitables.

La génération des 40-50 ans sera la plus durement touchée – elle pourrait perdre jusqu'à 30% dans les cas extrêmes. Dans le système actuel, les employés paient «trop» quand ils sont jeunes et ce «trop» est compensé plus tard dans leur carrière. Mais le changement de primauté brisera cet équilibre. Il n'est donc pas question d'accepter que toute une génération soit sacrifiée.

Le changement de primauté ne peut donc être accepté que si on trouve des solutions équitables pour toutes les catégories, et seul une attitude exemplaire de l'Etat vis-à-vis de son personnel sera en mesure de l'assurer. L'Etat devra investir sans sourciller. Il faut d'ailleurs rappeler que contrairement à beaucoup d'autres cantons, il n'a pour l'instant jamais eu besoin de recapitaliser sa caisse.

Compte tenu de la complexité du dossier, le planning retenu, avec une entrée en vigueur le 1er janvier 2020, est beaucoup trop court. L'Etat doit prendre en main le dossier dès aujourd'hui, mais il n'a pas le droit de le traiter à la va-vite. Agir dans la précipitation serait une immense erreur.

Les prochaines élections n'auront lieu qu'en novembre 2021 !